LOCALE

Le "gourou" de Pont-Saint-Esprit condamné pour agressions sexuelles

4 min

« C'est en discutant avec des amis, que j'ai compris que j'avais été victime d'un viol. » Ce jeudi 24 octobre, devant le tribunal correctionnel de Nîmes, cette femme d'une quarantaine d'années est encore fébrile en racontant ce qu'elle a vécu. Elle explique avoir été victime par son ancien « guide » bien-être – président de l'association Basta International basée à Pont-Saint-Esprit – d'agressions sexuelles et d'abus de faiblesse.

En mars 2021, son compagnon de l'époque suit des séances de coaching avec ce « guide ». « Il s'était immiscé dans notre vie sexuelle. Il avait demandé à mon ancien compagnon de ne plus avoir de relations sexuelles avec pénétration, que ça nous ramène à un souvenir historique qui empêchait notre épanouissement. Je ne comprenais pas », explique-t-elle. Son ex-compagnon lui suggère alors de suivre également des séances avec ce coach pour débloquer son problème de « sensualité ».

Commencent les séances. D'abord par Skype, puis en physique, lorsque celui qu'elle surnomme aujourd'hui « son gourou », lui propose de le rejoindre chez lui pour une séance plus poussée. Si elle refuse une première fois, elle finira par s'y rendre le week-end du 14 au 17 octobre 2021 avec son ex-compagnon. Mais la séance ne se passe pas comme prévu. Elle l'accuse de l'avoir pénétré analement et vaginalement plusieurs fois avec le doigt, lors de la séance. Un traumatisme, dont elle ne prend pas conscience à ce moment-là, qu'elle revivra à deux autres reprises. « Il m'a même dit qu'il avait éjaculé, mais que c'était normal, c'était l'énergie qui circulait », poursuit-elle.

Des messages à caractère sexuel très explicites

Des faits que l'homme de 77 ans, avec sa chevelure blanche et originaire du Québec conteste. « Il peut m'arriver de proposer à mes clients des séances de "sensualité" avec moi, mais si elles refusent, j'accepte », se défend-il. Jérôme Reynes, président du tribunal le questionne alors sur la place de la sexualité lors de ses séances de coaching, lisant notamment quelques messages qu'il a envoyés à sa cliente : « Je te fais des bisous sur ton clitoris qui génère un geyser orgasmique », ou « ma langue qui lèche ton chakra racine (situé au niveau du coccyx) ». « Je fais du tantrisme depuis mes 45 ans, je travaille sur l'imaginaire », rétorque le « guide ».

« C'est vrai que je m'aime, je m'adore »

Jérôme Reynes interpelle également la victime sur ces messages, et notamment ses réponses : « Vous lui dites que vous êtes stimulée par cette image. Il a pu interpréter vos réponses comme quoi vous seriez ouverte ? » La jeune femme acquiesce, expliquant qu'elle avait honte, mais qu'elle avait peur de lui et de sa réaction à ce moment-là. Car l'homme qui se dit « bienveillant » est décrit par d'anciens adhérents comme « un bourreau d'argent et de sexe », « un manipulateur », qui n'hésiterait pas à humilier ses élèves devant tout le monde. Des témoins entendues lors de l'audience évoquent également un isolement social de ses clients. Deux autres femmes qui devaient témoigner en faveur du prévenu, ont été sorties de la salle d'audience car elles avaient écouté aux portes, alors que leur statut de témoin ne l'autorise pas.

29/10/2024 13:41

Quant aux expertises psychiatriques, elles définissent le « guide » comme un « narcissique », « un mégalomane », « avec une petite mythomanie et une position abusive de soignant ». « C'est vrai que je m'aime, je m'adore, mais on ne peut pas me le reprocher », reconnaît le prévenu. Il écope de cinq ans de prison ferme, de 30 000 euros d'amende et d'une interdiction de paraître en France pendant dix ans.

L'homme de 77 ans a été condamné à cinq ans de prison.

Emeline Andreani

eandreani@midilibre.com

Il m'a même dit qu'il avait éjaculé, mais que c'était normal, c'était l'énergie qui circulait

